

DATE: August 3, 2000

TO: Senior Financial Officers of Crown Corporations

SUBJECT: Preparation of the Annual Reference Level Update, Production of the Main Estimates – Part II and the identification of Interim Supply Requirements for 2001– 02

This call letter provides information for the preparation of the Annual Reference Level Update (ARLU), the production of the Main Estimates – Part II, and the identification of Interim Supply requirements.

As was the case in previous years, your ARLU submission is to be limited to technical adjustments that are necessary to update your reference levels as outlined in Annex A. It should not be used as the vehicle for new funding requests.

The following section provides information on a number of issues which are of particular interest this year.

Issues of particular note this year

ARLU

- Funding from Program Integrity (Round 1) that is not already included in reference levels should be rolled in through the ARLU, provided that Treasury Board approval is received no later than early November.

Date : Le 3 août 2000

AUX : Agents financiers supérieurs des sociétés d'État

OBJET : Préparation de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, la production du Budget principal des dépenses – Partie II et la détermination des exigences en matière de crédits provisoires pour 2001-2002

La présente lettre d'appel contient des renseignements sur la préparation de la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR), la production du Budget principal des dépenses – Partie II et la détermination des exigences en matière de crédits provisoires.

Votre présentation relative à la MJANR doit être limitée aux rajustements techniques nécessaires pour mettre à jour vos niveaux de référence tel qu'indiqué à l'Annexe A. Cette présentation ne doit donc pas servir à présenter de nouvelles demandes de fonds.

La section suivante fournit de l'information sur des questions qui présentent un intérêt particulier cette année.

Questions qui présentent un intérêt particulier cette année

MJANR

- Les fonds liés à l'Intégrité des programmes (Cycle 1) qui ne sont pas déjà inclus dans les niveaux de référence devraient être indiqués dans la MJANR, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor pas plus tard que le début novembre.

- Program Integrity (Round 2) will be dealt with as part of the budget process and thus should not be included in your ARLU submission. Should Program Integrity (Round 2) funding be identified for your organization, your program analyst will inform you of the proper allocation mechanism.
- In-year compensation for collective bargaining will be dealt with separately through the Secretariat's Vote 15 – Collective Agreements.
- The contribution rate to the Employee Benefits Plans (EBP) is **19.5 per cent**.
- An Expenditure Status Report (ESR) identifying the financial resources in the fiscal framework for your organization is attached to assist you in the ARLU exercise.

MAIN ESTIMATES

- With respect to the Standard Object breakdown, please note that machinery and equipment, and attachments and accessories for such machinery costing less than \$1000, which were formerly included under Standard Object 7, are now included in Standard Object 9. For additional information, please refer to the December 10, 1998 information bulletin issued by the Government Accounting Policy Branch.

All information and instruction letters will be made available on the Secretariat's Internet site at the following address: http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/p2_0102e.html.

- Les décisions sur les fonds liés à l'Intégrité des programmes (Cycle 2) seront prises dans le cadre du processus budgétaire. Par conséquent, vous ne devriez inclure aucune demande s'y rattachant dans votre présentation relative à la MJANR. Si on déterminait que votre organisme a besoin de fonds liés à l'Intégrité des programmes (Cycle 2), votre analyste de programme vous informera du mécanisme d'affectation approprié.
- Le montant compensatoire pour les négociations collectives de l'exercice sera traité séparément à l'aide du nouveau crédit 15 du Secrétariat, Conventions collectives.
- Le taux de cotisation aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) est de **19,5 p. 100**.
- Nous avons joint à la présente un rapport sur l'état des dépenses (RÉD), qui précise les ressources financières selon le cadre financier de votre organisation, afin de vous aider à préparer votre MJANR.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

- Quant à la ventilation par article courant, veuillez noter que les machines et le matériel, y compris les accessoires et dispositifs, coûtant moins de 1 000 \$ qui faisaient auparavant partie de l'article courant n° 7 figurent maintenant à l'article courant n° 9. Pour plus de détails, se reporter au bulletin d'information publié le 10 décembre 1998 par la Division de la politique comptable du gouvernement.

Toutes les lettres d'information et de directives seront affichées sur le site Internet du Secrétariat à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/p2_0102f.html.

Timelines

ARLU (Annex A)

- The original ARLU submission, signed by the Minister, plus four copies are due at the Secretariat **no later than Friday, September 29, 2000.**
- Reprofiting requests are to be communicated to TBS **no later than Friday, September 29, 2000.**
- The last TB meeting for separate submissions on items to be rolled into the ARLU is **early November.**
- The release of unofficial ARLU results and reference levels by your program analyst for preparation of the Main Estimates manuscripts is expected towards the **end of November.**
- The ARLU Omnibus Submission to TB is planned for **late November.**
- TB Decision Letter(s) communicating official ARLU results and reference levels for 2001–02 will be distributed in the **spring of 2001.**

Main Estimates (Annex B)

- All **editorial** changes to manuscripts, including for **minor** PRAS changes sought in the ARLU, are due by **Friday, September 29, 2000.**

Échéanciers

MJANR (Annexe A)

- Le document original de la présentation relative à la MJANR, signé par le ministre, ainsi que quatre copies, doivent être transmis au Secrétariat d'ici **le vendredi 29 septembre 2000 au plus tard.**
- Les demandes de reports de fonds doivent être communiquées au SCT, **le vendredi 29 septembre 2000 au plus tard.**
- La dernière réunion du Conseil du Trésor pour des présentations distinctes sur des postes qui doivent être intégrés à la MJANR aura lieu **le début novembre.**
- Votre analyste de programmes vous divulguera les résultats non officiels de la MJANR et des niveaux de référence pour la préparation des manuscrits du Budget principal des dépenses, vers **la fin novembre.**
- La présentation d'ensemble relative à la MJANR au Conseil du Trésor est prévue pour **la fin novembre.**
- La ou les lettre(s) de décision du CT communiquant les résultats officiels de la MJANR et les niveaux de référence pour 2001-2002, sont prévue(s) pour **le printemps 2001.**

Budget principal des dépenses (Annexe B)

- Les modifications **réactionnelles** apportées aux manuscrits, y compris les changements **mineurs** à la SPRR, doivent être soumises **au plus tard le vendredi 29 septembre 2000.**

- Main Estimates manuscripts (Annex B) and the two Standard Object of Expenditure Reports (Annex C) are required **no more than 4 working days** following the release of unofficial ARLU results and reference levels towards the end of November, 2000.
- An explanation of year-over-year resource changes, in both official languages, is due **two weeks** following the transmittal of Manuscripts and Standard Object of Expenditure Reports (Annex C).
- Updated draft page proofs with corrections, as necessary, is required **within 72 hours of receipt**.
- The confirmation of final ministry page proofs is required by TBS **within 48 hours of receipt**.
- La présentation des manuscrits pour le Budget principal des dépenses (Annexe B) et les deux rapports sur les articles courants de dépenses (Annexe C) sont requis **au plus tard 4 jours ouvrables** après la communication des résultats non officiels de la MJANR et des niveaux de référence vers la fin novembre 2000.
- Une explication des changements des ressources sur douze mois, dans les deux langues officielles, doit être donnée **deux semaines** après la transmission des manuscrits et des rapports sur les articles courants de dépenses (Annexe C).
- Le renvoi au SCT des ébauches des épreuves en pages et des mises à jour avec les corrections nécessaires doit être fait **dans les 72 heures suivant leur réception**.
- La confirmation des épreuves en pages finales du ministère au SCT, doit être faite dans un délai de **48 heures après leur réception**.

Interim Supply (Annex E)

- Interim Supply requirements must be confirmed within **two weeks following the transmittal of the draft page proofs**.

Annexes

- Annex A – Detailed ARLU Instructions for 2001–02
- Annex B – Detailed Main Estimates Instructions for 2001–02
- Annex C – Standard Object of Expenditure Report and the Expenditures Internal to the Government Report
- Annex D – Explanation of Year-over-Year Resource Changes

Crédits provisoires (Annexe E)

- Les réponses aux crédits provisoires doivent être données **deux semaines après la transmission des ébauches des épreuves en pages**.

Annexes

- A – Directives détaillées pour la MJANR de 2001-2002
- B – Directives détaillées pour le Budget principal des dépenses de 2001-2002
- C – Rapport sur les articles courants de dépenses et le rapport des dépenses internes au gouvernement
- D – Explication de l'écart entre les ressources sur douze mois

- Annex E – Detailed Interim Supply Instructions for 2000–01

Enclosures

ARLU

- Sample ARLU material
- Blank ARLU forms (A, B, and C)
- Expenditure Status Report (ESR)

Main Estimates

- Manuscripts
- Standard Object of Expenditure Report (Regular Report)
- Standard Object of Expenditure Report – Expenditures Internal to the Government

Mail Services

In order to maintain a ‘one-stop’ mail service for departments and agencies, we ask that you continue to send all ARLU, Main Estimates, and Interim Supply material by messenger service or equivalent to:

Treasury Board of Canada Secretariat Mail and Messenger Services
300 Laurier Avenue West
Level P3 West
Ottawa, Ontario
K1A 0R5

- E – Instructions détaillées pour les crédits provisoires pour 2000-2001

Pièces jointes

MJANR

- Spécimens des documents de la MJANR
- Formules vierges de la MJANR (A,B et C)
- Rapport sur l’état des dépenses (RÉD)

Budget principal des dépenses

- Manuscrits
- Rapport sur les articles courants de dépense (rapport habituel)
- Le rapport sur les articles courants de dépense – dépenses internes au gouvernement

Services de courrier

Afin de continuer à offrir aux ministères et aux organismes un service de courrier « à guichet unique », nous vous demandons de continuer à envoyer toutes vos présentations relatives à la MJANR, au Budget principal des dépenses et aux crédits provisoires par services de courrier ou l’équivalent à l’adresse suivante :

Salle du courrier du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
300, avenue Laurier Ouest
Niveau P-3W
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

To the attention of:

Bob Mellon
Director
Estimates Production Group
Planning Performance and Reporting Sector
Mail Stop #2
7th Floor, East Tower

À l'attention de :

Bob Mellon
Directeur
Groupe de la production des prévisions
budgétaires
Secteur de la planification du rendement et des
rapports
Case postale 2
7^e étage, tour Est

Le Secrétaire adjoint,
Secteur de la planification, du rendement et des rapports

Keith Coulter
Assistant Secretary
Planning, Performance and Reporting Sector

Attachments

Pièces jointes

Annex A

DETAILED ARLU INSTRUCTIONS FOR 2001–02

The ARLU updates the costs of approved programs to provide a base for the Main Estimates and the government's expenditure plan. This update reflects the following:

- budget decisions not yet reflected in reference levels, and
- resource reallocations.

These changes include the following:

- input factor adjustments
- inclusion of approved items
- items that have been 'sunsetting'
- reprofiling requests
- allotment authorities and adjustments
- quasi-statutory price adjustments
- other technical adjustments.

This exercise will be limited to incorporating the following:

- existing Treasury Board and Cabinet approvals
- non-controversial corrections and reallocations
- proposals for reprofiling of funds
- previously approved, recurring non-discretionary price adjustments
- revised forecasts for statutory programs, and
- requests for certain routine authorities related to reference level adjustments.

Annexe A

DIRECTIVES DÉTAILLÉES POUR LA MJANR DE 2001-2002

La MJANR est une mise à jour des coûts des programmes qui ont été approuvés sur laquelle sont basés le Budget principal des dépenses et le plan de dépenses du gouvernement. Elle reflète ce qui suit :

- les décisions relatives au Budget dont ne tiennent pas encore compte les niveaux de référence,
- les réaffectations des ressources.

Ces changements comprennent les éléments suivants :

- Les rajustements des facteurs d'intrant
- L'inscription des postes approuvés
- Les postes qui sont « temporarisés »
- Les demandes de report de fonds
- Les pouvoirs et rajustements liés aux affectations
- Les rajustements quasi législatifs des prix
- Les autres rajustements techniques.

Cette mise à jour consiste uniquement à intégrer ce qui suit :

- Les approbations données par le Conseil du Trésor et le Cabinet
- Les corrections et les réaffectations qui ne prêtent pas à la controverse
- Les projets de report de fonds
- Les rajustements périodiques de prix qui ne sont pas de nature discrétionnaire et qui ont été approuvés antérieurement
- Les prévisions révisées concernant les programmes législatifs, et
- Les demandes d'autorisations courantes pour le rajustement des niveaux de référence.

Starting Reference Levels

The reference levels established as a result of the 2000–01 ARLU review are the starting point for the development of the 2001–02 ARLU (TB Decision of early December 1999). The reference levels were communicated to you in June 2000. In all cases, use the reference levels for the second year (2002–03), as the basis for developing the figures required for the third year in the planning period 2003–04.

Collective Bargaining

Compensation for collective bargaining issues will be dealt with separately by TBS.

The in-year impact of collective bargaining will be allocated from the Secretariat's Vote 15 – Collective Agreements.

Based on the agreements signed, TBS will advise you of the allocation for your organization with respect to the in-year and future years' impact of the collective bargaining.

Employee Benefit Plans (EBP)

General: The statutory item 'Employee Benefit Plans' includes the costs to the government for the employer's matching contributions and payments to the Public Service Superannuation, the Canada and Quebec Pension Plan, Death Benefits, and the Employment Insurance accounts.

Departments and agencies displaying the statutory entry 'Contributions to Employee Benefit Plans' are to base their amount on **19.5 per cent** of the total Personnel Input Factor.

Niveaux de référence initiaux

Les niveaux de référence, qui ont été établis à la suite de l'examen de la MJANR de 2000-2001 (décision du CT le début décembre 1999), serviront de point de départ pour la MJANR de 2001-2002. Nous vous avons communiqué les niveaux de référence en juin 2000. Dans tous les cas, vous devez utiliser les niveaux de référence pour la deuxième année (2002-2003) afin d'établir les montants requis pour la troisième année de la période de planification, soit 2003-2004.

Négociations collectives

La compensation pour les négociations collectives sera traitée séparément par le SCT.

Les fonds liés aux répercussions des conventions collectives dans l'exercice courant seront alloués à partir du nouveau crédit 15 du Secrétariat, Conventions collectives.

Compte tenu des conventions qui ont été ratifiées, le SCT vous informera de l'affectation qui est accordée à votre organisme en ce qui a trait aux répercussions des conventions collectives sur l'exercice courant et les exercices futurs.

Régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)

Généralités : Le poste législatif « Régimes d'avantages sociaux des employés » comprend le coût des contributions de contrepartie que le gouvernement verse comme employeur aux caisses de retraite de la fonction publique, au Régime de pensions du Canada, au Régime des rentes du Québec, au Régime de prestations de décès et au Compte d'assurance-emploi.

Le montant que les ministères et les organismes doivent inscrire pour le poste législatif « Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés », s'il y a lieu, correspond à **19,5 p. 100** du total du facteur d'intrant « Personnel ».

Pay Equity

You need not address this issue in your ARLU submission. Arrangements will be made, where appropriate, to cover any funding approved by the Treasury Board for such costs.

Sunsetting Programs

All programs that terminate over the ARLU period should be sunsetted at the level of funding originally provided by either Cabinet or TB.

Reprofiling Requests

Some flexibility exists via the ARLU to reprofile resources from 2000–01 to future years, if the requests satisfy **both of** the following criteria:

- i) they are not eligible for the capital or operating budget carry-forward; and
- ii) they are required to meet legal or other non-discretionary obligations.

Reprofiling requests together with supporting justification should be included in your ARLU.

Special Price Adjustments

Inflation adjustments are limited to those extraordinary situations where the requirement is non-discretionary (i.e. contractual agreements or other legal obligations) and where there would be severe effects on the ability of the department to deliver the program. In such cases, the item must have been previously identified and approved.

Parité salariale

Il n'est pas nécessaire de traiter de cette question dans votre MJANR. Des mesures seront prises, le cas échéant, pour couvrir les frais connexes.

Programmes temporarisés

Tous les programmes qui doivent prendre fin au cours de la période visée par la MJANR devraient être temporarisés au niveau du financement qui a été initialement prévu par le Cabinet ou le CT.

Demandes de report de fonds

Au moyen de la MJANR, il est possible de faire reporter, dans une certaine mesure, à des exercices ultérieurs des ressources qui ont été allouées pour 2000-2001 et qui satisfont aux **deux** critères suivants :

- i) ne sont pas admissibles aux reports de fonds du Budget des immobilisations ou du Budget de fonctionnement ;
- ii) sont nécessaires pour satisfaire à des obligations légales ou d'autres types d'obligations non discrétionnaires.

Vous devez inclure les demandes avec votre justification dans votre MJANR.

Rajustement de prix spéciaux

Les rajustements en fonction de l'inflation ne sont permis que dans des circonstances extraordinaires lorsqu'il s'agit d'un besoin non discrétionnaire (c.à.d., un accord contractuel ou autre type d'obligation légale) et lorsque la capacité du ministère d'exécuter le programme se trouve fortement compromise. En l'occurrence, le poste doit avoir été identifié et approuvé au préalable.

Requests that qualify for inflation adjustments must clearly indicate the rationale, the amount required, and the program consequences of not receiving such an adjustment.

Miscellaneous Special Authorities

Requests for TB approval of certain special authorities that are related to the adjustment of the reference levels are limited to the following:

- authority for 2000–01 Supplementary Estimates and allotment adjustments, provided the item is related to a reference level adjustment beginning in 2001–02
- terms and conditions for transfer payments
- capital project approvals
- minor technical and editorial changes to PRAS

Each item should be supported by justification using Form A.

On Form A, list all specific authorities for which your organization is seeking approval from TB. This list should be placed immediately after the minister's signature plate.

Il faut justifier toutes les demandes de rajustement en fonction de l'inflation, ainsi que le montant demandé, et préciser les répercussions que le rejet de ces demandes pourrait avoir sur le programme.

Diverses autorisations spéciales

Les demandes visant à faire approuver par le CT certaines autorisations spéciales se rattachant au rajustement des niveaux de référence se limitent aux cas suivants :

- autorisation de rajuster des affectations et d'inscrire un poste au Budget supplémentaire de dépenses de 2000-2001 à condition que le poste ait trait à un rajustement des niveaux de référence qui débute en 2001-2002
- les conditions des paiements de transfert
- l'approbation de projets d'immobilisations
- de légères modifications techniques et des remaniement de texte mineurs apportés à la SPRR

Justifiez chaque demande sur la formule A.

Sur une formule A, faire la liste toutes les autorités spécifiques pour lesquelles votre organisme demande une approbation du CT. Cette liste devrait être insérée immédiatement après le bloc de signature du Ministre.

Before making such requests, check TB Circular 1995-3, July 13, 1995, on the reduction of administrative overhead to ensure that TB authority is required.

Avant de présenter de telles demandes, consultez la circulaire du CT 1995-3, du 13 juillet 1995, sur la réduction des frais administratifs généraux pour vérifier si vous avez besoin d'une autorisation du CT.

Minister’s Signature

All ARLU submissions must be submitted to TB under your minister’s signature. This will eliminate the need for your Minister to sign the Main Estimates manuscripts.

Inquiries

Please direct any questions concerning the ARLU procedures to your program analyst.

Forms

Submit data related to the ARLU on Forms A, B, and C. Use blank Form A for narrative and any other purpose that is not compatible with Forms B or C. Two complete sets of blank forms and an example are enclosed with this package.

Worksheet for the Derivation of Changes to Reference Levels (Form C)

Signature du ministre

Toutes les présentations au Conseil du Trésor relatives à la MJANR doivent être signées par votre Ministre qui ne sera donc pas obligé de signer les manuscrits du Budget principal des dépenses.

Demandes de renseignements

Si vous avez des questions à poser sur les procédures de la MJANR, vous devriez les adresser à votre analyste de programmes.

Formules

Vous devez présenter les données relatives à la MJANR sur les formules A, B et C. Quant à la formule vierge A, elle doit servir à la rédaction des justifications et à d’autres fins que les renseignements figurant sur les formules B et C ne permettent pas de satisfaire. Vous trouverez deux jeux complets de formules et d’exemples dans cette trousse d’information.

Tableau pour le calcul des modifications aux niveaux de référence (formule C)

<p>Complete these forms even if no changes are being proposed to reference levels. All data is entered into the TBS database.</p>	<p>Veillez remplir ces formules même si aucune modification aux niveaux de référence n’est envisagée, car les données sont consignées dans la banque de données du SCT.</p>
--	--

Line Items

Line 1: Reference Levels –

The levels used in line 1 for the first two years of the planning period must be identical to those approved by TB in early December 1999. The opening reference level for year 3 is an extension of year 2.

Line 2: Transfers –

The movement of dollars from one business line to another (both internal and external to the department).

Catégorie de lignes

Ligne 1 : Niveaux de référence

Les niveaux de référence des deux premières années de la période de planification, qui sont indiqués à la ligne 1, doivent être identiques à ceux que le Conseil du Trésor a approuvés le début décembre 1999. Le niveau de référence de la troisième année est en fait le prolongement de celui de la deuxième année.

Ligne 2 : Transferts

Le déplacement, au sein d’un ministère ou entre ministères, de sommes d’argent d’un secteur d’activité à un autre secteur d’activité.

Line 3: Policy Changes –

Adjustments to incorporate Cabinet decisions or budget decisions that do not require any further legislative change and that are not yet included in reference levels, and the sunseting of any policy-funded initiatives. Show the original funding level, the Record of Cabinet Decision (RD) Number, and the TB Number.

Line 4: Other Changes –

Examples of ‘Other Changes’ include the following:

- workload adjustments for non-discretionary items, including moving dollars between business lines to partially offset additional costs
- changes that do not qualify under line 3, but which have been approved by TB and have not yet been included in reference levels
- adjustments related to the sunseting of any non-policy funded initiatives during the planning period.

Line 5: Adjusted Reference Levels –

Sub-total of lines 1 to 4 inclusive.

Line 6: Price Adjustment –

Leave this field blank.

Line 7: New Reference Levels –

Total of lines 1 to 6 inclusive.

The total amount shown on line 7 for EBP must at least equal the established annual percentage rate for Contributions to Employee Benefit Plans (**19.5 per cent** of personnel costs).

Ligne 3 : Changements de politique

Rajustements nécessaires pour intégrer des décisions du Cabinet et des décisions budgétaires qui ne requièrent aucune autre modification législative et qui ne se reflètent pas encore dans les niveaux de référence et de la temporisation des initiatives qui ont été financées en vertu de la politique. Indiquez le niveau de financement initial du programme, le numéro du Rapport de décision (RD) du Cabinet et le numéro de la décision du CT.

Ligne 4 : Autres changements

Des exemples « d’autres changements » incluent les suivants :

- les rajustements de la charge de travail à l’égard des postes non discrétionnaires, dont les transferts entre les secteurs d’activité pour compenser partialement des coûts supplémentaires
- les modifications non visées à la ligne 3 qui ont été approuvées par le CT, mais dont ne tiennent pas encore compte les niveaux de référence
- les rajustements ayant trait à la temporisation de toutes les initiatives financées autrement qu’en vertu de la politique pendant la période de planification.

Ligne 5 : Niveaux de référence rajustés

Le total partiel des lignes 1 à 4 inclusivement.

Ligne 6 : Rajustement des prix

Ne rien indiquer sur cette ligne.

Ligne 7 : Nouveaux niveaux de référence

Le total des lignes 1 à 6 inclusivement.

Le montant total indiqué à ligne 7 au titre des RASE des employés doit être au moins égal au taux annuel des contributions à ces régimes d’avantages sociaux (**19,5 p. 100** des frais de personnel).

Where previous approval has been obtained, a separate TB decision number and/or Cabinet RD number is required immediately following each item of change appearing on lines 2, 3, and 4.

Pour tous les changements indiqués aux lignes 2, 3 et 4, il faut mentionner le numéro de la décision du Conseil du Trésor ou le numéro de RD du Cabinet lorsque l'approbation antérieure a été obtenue.

**Non-Budgetary Requirements
(Forms A and B)**

Make proposals for adjustments to non-budgetary reference levels on Form A in budget year dollars. Explain all changes to the levels for the upcoming year and the two planning years, including anticipated repayments.

Separate explanations for disbursements from those for anticipated repayments. Use Form B to display the totals of the adjustments for the planning period.

Besoins non budgétaires (formules A et B)

Servez-vous de la formule A pour présenter, en dollars de l'année budgétaire, les rajustements proposés aux niveaux de référence des dépenses non budgétaires. Expliquez toutes les modifications proposées pour l'exercice à venir et pour les deux premières années de planification, y compris les remboursements prévus.

Vous devez expliquer séparément les décaissement des remboursements prévus. Indiquez les montants totaux des rajustements pour la période de planification sur la formule B.

Annex B

DETAILED MAIN ESTIMATES INSTRUCTIONS FOR 2001-02

Requirements

These Main Estimates requirements are essentially unchanged from last year. There are a number of components associated with the preparation of the Main Estimates package that include:

- manuscripts
- Standard Object of Expenditure Report (Regular Report)
- explanation of year-over-year resource changes

Manuscripts

Review and amend the enclosed manuscripts to reflect the following:

- all TB approved changes to your PRAS
- any minor editorial changes
- any input errors
- any changes required to statutory references (see statutory items)

Each time Manuscript 1 is updated it will be returned to you as Manuscript 1A, 1B, 1C, etc. You should have completed all editorial changes by **September 29, 2000**.

Annexe B

DIRECTIVES DÉTAILLÉES POUR LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2001-2002

Exigences

Les exigences relatives au Budget principal des dépenses sont à peu près les mêmes que lors du dernier exercice. Vous trouverez ci-dessous un certain nombre des éléments qui entrent dans la préparation du Budget principal des dépenses :

- manuscrits
- rapport sur les articles courants de dépense
- Explication de l'écart entre les ressources sur douze mois

Manuscrits

Nous vous prions d'examiner et de modifier les manuscrits ci-joint afin :

- d'y intégrer toutes les modifications à votre SPRR qui ont été approuvées par le CT
- d'apporter les remaniements mineurs souhaités au texte
- de corriger les erreurs d'entrée
- d'apporter tous changements nécessaires aux références législatives (voir postes législatifs)

Après chaque mise à jour, le manuscrit 1, qui deviendra le manuscrit 1A, 1B, 1C, etc., vous sera renvoyé. Tous les remaniements au texte devraient être apportés, d'ici le **29 septembre 2000**.

Caution: Coding symbols may appear in any tables or program objectives and business line descriptions. These symbols should not be altered as they are related to the formatting of the page proofs (e.g. <I>, <R>, , <D>, <>, etc.) electronically manipulated into a generated index (e.g. <\$I...text. >).

Avertissement : des symboles de codage peuvent apparaître dans les tableaux ou dans les objectifs de programme et les descriptions des secteurs d'activité. Ces symboles ne devraient pas être changés puisqu'ils font partie intégrante du formatage des épreuves en page (p. ex., <I>, <R>, , <D>, <>, etc) et parce qu'ils sont utilisés pour générer l'index (p. ex. <\$I...text. >).

Incorporating ARLU Results

Once the unofficial results of the ARLU review have been provided by your program analyst, enter your Main Estimates numbers on one copy (English or French) of the latest version of the manuscript.

Statutory Items

All statutory items will appear immediately following the proposed schedule to the appropriation bill.

These entries should include statutory references (e.g. R.S.C. 1985, c. F-11) and you may amend these entries to provide a better description of the items.

Submission to TBS

Return two complete copies of the manuscripts and your Standard Object of Expenditure Reports within **four working days** following the release of the unofficial ARLU results.

Provide two copies of your explanation of year-over-year resource changes **two weeks** following the transmittal of your manuscripts and Standard Object of Expenditure Report(s).

Intégration des résultats de la MJANR

Dès que votre analyste de programmes vous aura communiqué les résultats non officiels de l'examen de la MJANR, incorporez les chiffres du Budget principal des dépenses dans l'un des deux exemplaires (français ou anglais) de la plus récente version du manuscrit.

Postes législatifs

L'annexe des postes législatifs figurera immédiatement après l'annexe proposée au projet de loi de crédits.

Les inscriptions devraient comprendre des références législatives (p. ex. , LRC, 1985, chap. F-11). Vous pouvez modifier ces inscriptions afin de donner une meilleure description des postes.

Présentation au SCT

Renvoyez deux exemplaires des manuscrits et votre Rapport sur les articles courants de dépense dans les **quatre jours ouvrables** après la communication des résultats non officiels de la MJANR.

Fournissez deux copies de votre explication des changements sur douze mois, **deux semaines** après avoir transmis les manuscrits et le(s) rapport(s) des articles courants de dépense.

Page Proofs

(i) Draft Page Proofs

TBS will send you two copies of the draft page proofs approximately two weeks following receipt of your Main Estimates manuscripts (that reflect the unofficial ARLU results).

These proofs represent the tables and narrative material to be published and are provided to you for confirmation of data.

Return one copy of the draft page proof to TBS within **72 hours** of initial receipt, acknowledging that the data is correct or indicating errors or omissions.

If necessary, corrected draft page proofs will be returned to you for a second review. Return them according to the above procedures.

(ii) Final Ministry Page Proofs

TBS will send you two copies of the final ministry page proofs once all agencies within a ministry have verified their draft page proofs and the respective vote numbers have been finalized.

Confirmation of your acceptance of the material within **48 hours** of receipt of these proofs is required and should be faxed to the attention of:

Jo-Anne Munro
Senior Estimates Officer
Estimates Production Group
Planning Performance and Reporting Sector
Fax: (613) 954-1060

Épreuves en pages

i) Ébauches des épreuves en pages

Environ deux semaines après la réception de vos manuscrits du Budget principal des dépenses, le SCT vous enverra deux copies des ébauches des épreuves en pages de vos manuscrits à jour du Budget principal des dépenses (qui reflètent les résultats non officiels de la MJANR).

Il s'agit des épreuves des tableaux et des textes à publier et dont vous vous servirez pour confirmer les données.

Il faut renvoyer une copie des ébauches des épreuves en pages au SCT, dans les **72 heures** qui suivent la réception de l'avis confirmant que les données sont exactes ou indiquant les erreurs ou les omissions.

Le cas échéant, les ébauches des épreuves en pages corrigées vous seront renvoyées en vue d'un second examen. Par la suite, veuillez-les renvoyer en vous conformant à la marche à suivre ci-dessus.

ii) Épreuves en pages finales du portefeuille

Le SCT vous enverra deux exemplaires des épreuves en pages finales du portefeuille lorsque tous les organismes d'un portefeuille auront vérifié leurs ébauches des épreuves en pages et que les numéros de crédit respectifs auront été déterminés.

Vous devez confirmer si vous acceptez les épreuves en pages dans les **48 heures** après leur réception et nous communiquer votre réponse par télécopieur aux soins de :

Jo-Anne Munro
Agent principal de la production des prévisions
Groupe de la production des prévisions
Secteur de la planification du rendement et des rapports
Télécopieur : (613) 954-1060

Inquiries

Direct questions concerning Main Estimates to your program analyst.

Demandes de renseignements

Si vous avez des questions à poser sur le Budget principal des dépenses, vous devriez les adresser à votre analyste de programmes.

Annex C

STANDARD OBJECT OF EXPENDITURE REPORT

This report is due four days following the unofficial release of the ARLU results and should be submitted with your Main Estimates manuscript.

The purpose of this report is to provide, by program, a budgetary (voted and statutory) breakdown of standard objects of expenditure.

Note: Budgetary payments to Crown corporations are reported against standard object (12) — other subsidies and payments.

Annexe C

LE RAPPORT SUR LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES

Ce rapport doit être déposé dans les quatre jours suivant la publication informelle des résultats non officiels de la MJANR et devrait accompagner le manuscrit du Budget principal.

Ce rapport a pour but de fournir une ventilation budgétaire (crédits et dépenses législatives) par programme des articles courants de dépenses.

Nota : Tous les paiements budgétaires à verser aux sociétés d'État sont reflétés en regard de l'article courant (12) — Autres subventions et paiements.

Annex D

EXPLANATION OF YEAR-OVER-YEAR RESOURCE CHANGES

The Explanation of Year-Over-Year Resource Changes is due two weeks following the transmittal of your manuscripts and standard object forms.

The information requested is used to prepare the Highlights by Ministry information.

Please note that the total of the resources used in the explanation may not exactly balance with the year-over-year change due to rounding and given that only individual changes of \$1 million or more are reported.

Explanations should state the reason for the increase or decrease as set out in the third bullet of the SAMPLE and be limited to specific decisions (e.g. Canada Infrastructure Works Program) and to specific programs (e.g. Economic and Regional Development Agreements). It should also state the reason for the increase or decrease as set out in the third bullet of the SAMPLE.

Annexe D

EXPLICATION DE L'ÉCART ENTRE LES RESSOURCES SUR DOUZE MOIS

L'explication de l'écart entre les ressources sur douze mois doit être déposée dans les deux semaines suivant la transmission de vos manuscrits et de vos formulaires d'articles courants.

Les renseignements demandés servent à compiler les données sur les Points saillants par portefeuille.

Veillez noter que le total des ressources utilisé dans l'explication ne doit pas nécessairement correspondre au changement sur douze mois en raison des arrondissements et parce que seuls les changements individuels de 1 million de dollars ou plus devraient être précisés.

Vous devriez vous assurer que les explications fournissent la raison pour l'augmentation ou la diminution sont limitées à des décisions précises (p. ex. , le programme Travaux d'infrastructure Canada) et à des programmes particuliers (p. ex., les ententes de développement économique et régional). Les explications doivent également fournir la raison pour l'augmentation ou la diminution de la manière indiquée au troisième point du SPÉCIMEN.

SAMPLE/SPÉCIMEN

EXPLANATION OF YEAR-OVER-YEAR RESOURCE CHANGES/
EXPLICATION DE L'ÉCART ENTRE LES RESSOURCES SUR DOUZE MOIS

Department/Agency Ministère/Organisme		Finance Finances			
Budgetary/Budgétaire (\$ millions)			Loans, Investments, and Advances (\$ millions) / Prêts, dotations en capital et avances (en millions de dollars)		
<u>2001-02</u>	<u>2000-01</u>	Net Increase (Decrease) Augmentation (diminution) nette	<u>2001-02</u>	<u>2000-01</u>	Net Increase(Decrease) Augmentation (diminution) nette
48,724.9	49,007.2	(282.3)	113.3	130.6	(17.3)
The Main Estimates for the Department of Finance Canada are \$48,838.2 million, a net decrease of \$299.6 million.			Le Budget principal des dépenses du ministère des Finances S'ÉLÈVE à 48 838,2 millions de dollars, soit une diminution nette de 299,6 millions de dollars.		
The major changes are as follows:			Voici les principales variations :		
– an increase of \$154 million in fiscal equalization payments to the provinces			– Augmentation de 154 millions de dollars des paiements de péréquation aux provinces		
– a decrease of \$375 million in public debt interest and servicing costs			– diminution de 375 millions de dollars des coûts liés à l'intérêt et au service de la dette publique		
– a decrease of \$44 million in transfers to certain provinces under the <i>Public Utilities Income Tax Transfer Act</i> to reflect declining corporate income levels upon which the transfers are based			– diminution de 44 millions de dollars des transferts à certaines provinces, en vertu de la <i>Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique</i> , afin de tenir compte du fléchissement des niveaux des revenus des sociétés sur lesquels les transferts sont fondés		
– a decrease of \$17 million in non-budgetary payments to various international financial institutions			– diminution de 17 millions de dollars des paiements non budgétaires à diverses institutions financières internationales		
– a decrease of \$14 million in the Youth Allowances Recovery			– diminution de 14 millions de dollars du recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes		
– a decrease of \$3 million in the department's allocation of the employer's share of employee benefit plan costs			– diminution de 3 millions de dollars de l'allocation du ministère concernant la part de l'employeur des coûts du régime des avantages sociaux des employés.		

Guidelines / Lignes directrices:

Opening paragraph	<ul style="list-style-type: none"> - The words 'Main Estimates' are used when budgetary and non-budgetary expenditures are displayed. - The words 'budgetary Main Estimates' are used when only budgetary expenditures are displayed.
Préambule	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisez l'expression « Budget principal des dépenses » pour indiquer les dépenses budgétaires et les dépenses non budgétaires. - Utilisez l'expression « budgétaire du Budget principal des dépenses » pour n'indiquer que les dépenses budgétaires.
Reporting Major Changes	<ul style="list-style-type: none"> - ONLY identify individual changes of \$1 million or more. - The increases are listed first, in descending order (largest to smallest), and the decreases are listed second, also in descending order. - All acts should be displayed in italic type.
Principaux changements	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquez SEULEMENT chaque variation de 1 million de dollars ou plus. - Indiquez d'abord les augmentations en ordre décroissant (de la plus grande à la plus petite) et indiquez ensuite les diminutions dans le même ordre. - Écrivez toutes les lois en italiques.
Miscellaneous	<ul style="list-style-type: none"> - Please submit two hard copies of the Year-Over-Year Resource.
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - S'il vous plaît présentez deux copiespapier des variations sur douze mois.

Annex E

DETAILED INTERIM SUPPLY INSTRUCTIONS FOR 2001-02

Requirements

Parliamentary supply procedure calls for the introduction of an interim supply bill in early March to cover requirements during the first three months of the new fiscal year until full supply can be obtained in June. Accordingly, it is requested that you indicate your requirement, **by letter**. The letter must be signed by your Deputy Head or Head of Agency, or by a designated Senior Financial Official.

Should you require additional proportions (twelfths), beyond the normal 3/12^{ths}, they **must be supported** by an explanation in the form prescribed and illustrated on the Sample Explanation Page of Annex E. You are reminded that 11/12^{ths} is the maximum number of proportions that can be obtained through interim supply.

Your letter and/or explanations should be forwarded to TBS as soon as possible **but in any event no later than two weeks** following the transmittal of the draft page proofs.

Explanations

Prepare a separate page using one side only (as per the sample) for each vote requiring proportions in excess of the normal 3/12^{ths}. If more than one vote within the **same program** requires the **same number** of additional proportions, those votes may be shown on the same page.

The sample displays possible explanations that may be used in the preparation of your submission. These examples may be revised or supplemented as required, however, **it is requested that each explanation consist of no more than one or two paragraphs**.

Annexe E

INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES POUR LES CRÉDITS PROVISOIRES POUR 2001-2002

Exigences

La procédure d'affectation des crédits parlementaires suppose l'adoption d'une loi de crédits provisoires au tout début de mars pour couvrir les besoins pendant les trois premiers mois du nouvel exercice, en attendant que le Parlement approuve la totalité des crédits en juin. Par conséquent, nous vous demandons d'indiquer votre exigence, au moyen **d'une lettre** qui doit être signé par l'administrateur général ou le chef de l'organisme ou par un agent financier supérieur désigné.

Si vous prévoyez avoir besoin d'une tranche additionnelle (en douzièmes) en sus des 3/12 normalement requis, tout besoin additionnel **doit être justifié** de la façon prescrite et illustrée sur l'échantillon de la page explicative de l'Annexe F. Toutefois, nous tenons à vous rappeler que onze douzièmes est le nombre maximal de proportions que vous pouvez obtenir par l'entremise d'un crédit provisoire.

Votre lettre et /ou les explications devraient parvenir au SCT dès que possible mais **au plus tard deux semaines** après la transmission des épreuves en pages.

Explications

Il faut préparer (comme sur le spécimen) un seul côté de page pour chaque crédit qui requiert des proportions au-delà des 3/12 normalement requis. Lorsque plus d'un crédit dans le cadre **d'un même programme** requièrent le **même nombre** de proportions supplémentaires, ces crédits peuvent figurer sur la même page.

Le spécimen illustre des explications typiques qui peuvent servir à préparer votre présentation. Ces exemples peuvent être modifiés ou complétés, au besoin ; **il faut toutefois que chaque explication ne dépasse pas un ou deux paragraphes**.

Please submit **three** bilingual copies on 8 1/2 x 11 paper with sufficient margin on the left to permit insertion into a three-ring binder.

Veillez envoyer **trois** exemplaires bilingues sur feuilles de papier de 8 1/2 x 11 en laissant une marge suffisante à gauche pour que l'on puisse les insérer dans une reliure mobile à trois anneaux.

SAMPLE EXPLANATION PAGE

DEPARTMENT: Agriculture and Agri-Food Canada

PROGRAM: Agri-Food Program

VOTE NO.	VOTE AND EXPLANATION (S) OF ADDITIONAL TWELFTHS	TOTAL 2001-02 VOTE
1	*Operating expenditures	\$ 446,792,000
	An ADDITIONAL TWO-TWELFTHS ARE REQUIRED BEYOND THE NORMAL THREE-TWELFTHS to cover the costs of field research activities that are concentrated in the spring and summer months.	
	(a) An ADDITIONAL TWELFTHS ARE REQUIRED BEYOND THE NORMAL THREE-TWELFTHS to cover the cost of completing the construction of the administration building in This project was originally scheduled for completion in early fall of this year but will now be completed in late May due to greater than expected progress being made during the winter months.	
	(b) An ADDITIONAL TWELFTHS ARE REQUIRED BEYOND THE NORMAL THREE-TWELFTHS to provide for the payment of \$313,160 of the \$400,000 included in the Estimates for payment of research grants. It is customary to pay these grants to the various universities once the awards have been made by the University Grants Committee, which usually meets in early May.	
	(c) An ADDITIONAL TWELFTHS ARE REQUIRED BEYOND THE NORMAL THREE-TWELFTHS due to expected delays in the receipt of revenue under provincial and municipal policing contracts. The Force receives approximately 90 per cent of its total revenue in the form of contract payments from the Provinces. Parliament votes money to the RCMP on the basis of its net rather than its gross requirements.	

* Use verbatim the vote title from the Ministry Summary section of the 2001-02 Main Estimates – Part II.

SPÉCIMEN DE PAGE JUSTIFICATIVE

MINISTÈRE : Agriculture et Agroalimentaire Canada

PROGRAMME : Programme agroalimentaire

N° DU CRÉDIT	TITRE DU CRÉDIT ET EXPLICATION (S) DU SUPPLÉMENTAIRE DOUZIÈMES	TOTAL DU CRÉDIT 2001-2002
		\$
1	*Dépenses de fonctionnement	446,792,000
	UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE deux DOUZIÈMES EN SUS DES TROIS DOUZIÈMES NORMALEMENT ACCORDÉS EST NÉCESSAIRE pour payer les coûts des activités de recherches sur le terrain qui se font durant les mois du printemps et de l'été.	
a)	Un CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE DOUZIÈMES EN SUS DES TROIS DOUZIÈMES NORMALEMENT ACCORDÉS EST NÉCESSAIRE pour payer le coût d'achèvement de la construction de l'immeuble administratif à À l'origine, on prévoyait l'achèvement de ce projet au début de l'automne de cette année, mais il sera achevé vers la fin mai en raison de l'avancement plus rapide que prévu des travaux durant les mois d'hiver.	
b)	Un CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE DOUZIÈMES EN SUS DES TROIS DOUZIÈMES NORMALEMENT ACCORDÉS EST NÉCESSAIRE pour verser \$313,160 des \$400,000 que prévoit le Budget des dépenses au titre de subventions à la recherche. Il est de pratique courante de verser les montants de ces subventions aux diverses universités après que le Comité des subventions aux universités, qui se réunit habituellement au début de mai, a rendu ses décisions.	
c)	Un CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE DOUZIÈMES EN SUS DES TROIS DOUZIÈMES NORMALEMENT ACCORDÉS EST NÉCESSAIRE en raison des retards que l'on prévoit relativement au paiement de contrats de services municipal et provincial de police. Environ 90% des recettes totales de la Gendarmerie proviennent des paiements de contrats passés avec les provinces. Le Parlement affecte des crédits à la GRC en fonction des ses besoins financiers nets en non pas de ses besoins financiers bruts.	

* Veuillez vous servir de la forme abrégée du titre du crédit tel qu'indiqué dans le « Sommaire du portefeuille » qui figure dans la Partie II du Budget principal des dépenses de 2001-2002.